

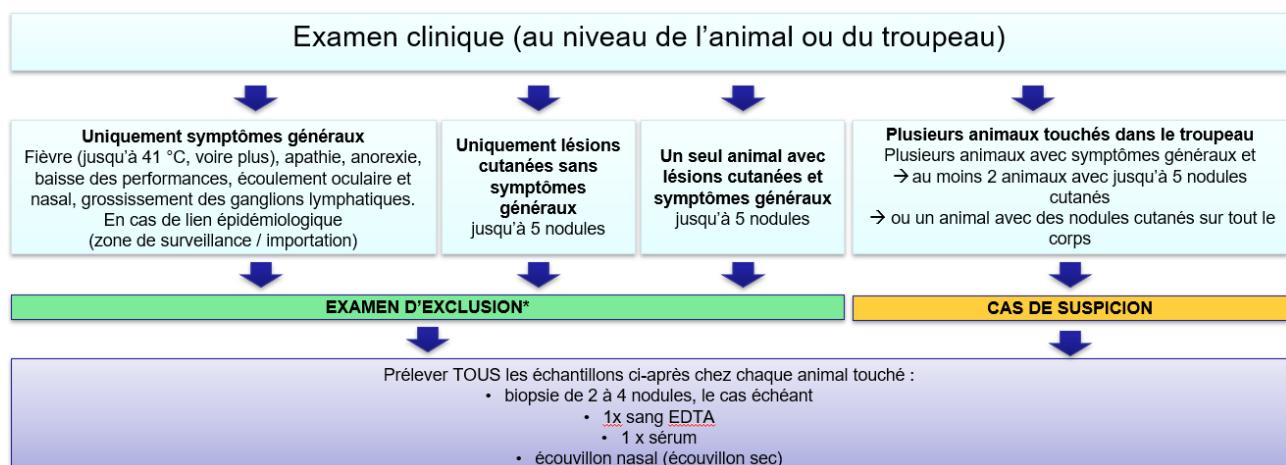


Informations spécifiques sur l'examen d'exclusion de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC ; *Lumpy Skin Disease, LSD*)

Quand un examen d'exclusion se justifie-t-il ?

Si un ou plusieurs animaux présentent des symptômes semblables à ceux de la DNC (voir schéma d'examen), les vétérinaires peuvent prélever des échantillons afin d'exclure une infection par le virus de la maladie. Ils doivent **impérativement consulter au préalable** la vétérinaire cantonale ou le vétérinaire cantonal et l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI). Dans ce cas, aucune des mesures de police des épizooties prévues par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

Schéma d'examen



* Uniquement avec l'accord du vétérinaire cantonal ! En cas de doute, prendre contact avec le laboratoire de référence.

ATTENTION : délimitation par rapport au cas de suspicion

Il y a une forte suspicion clinique de DNC dès lors que l'on observe chez **plus d'un animal** d'un même troupeau des **symptômes généraux** (fièvre, état d'abattement, perte d'appétit, diminution des performances, écoulement oculaire et nasal) **et en plus l'apparition de jusqu'à 5 nodules cutanés chez 2 animaux ou de nodules cutanés sur tout le corps d'un seul animal** (dans un premier temps, les nodules cutanés apparaissent en particulier sur la tête, le cou, le ventre, la mamelle ou le scrotum/la région péri-anale). En présence de tels symptômes, le service vétérinaire cantonal prend des mesures d'interdiction pour enrayer la propagation de l'épizootie.

S'il n'y a dans l'exploitation qu'un seul animal malade, présentant en plus de quelques signes généraux de nombreux nodules cutanés sur l'ensemble du corps (au moins plus de 5 nodules), il convient de clarifier avec la vétérinaire cantonale ou le vétérinaire cantonal s'il est plus approprié de procéder à un examen d'exclusion ou de considérer le cas comme un cas de suspicion.

Prélèvement et envoi des échantillons

S'annoncer auprès de l'IVI par e-mail à dia-mitt@ivi.admin.ch et/ou par téléphone au +41 (0)58 469 92 11, afin de clarifier le déroulement du prélèvement d'échantillons et son ampleur.

Remarque : il peut s'avérer nécessaire de prélever d'autres échantillons en cas d'analyses destinées à mettre en évidence d'autres infections virales pertinentes pour le diagnostic différentiel.

Les échantillons doivent être envoyés à l'IVI par courrier A / express ou par service de coursier (UN3373 matière biologique catégorie B) – pour plus d'informations sur la méthode correcte pour emballer et envoyer les échantillons, voir aussi [Diagnostic – site de Mittelhäusern](#). Les échantillons doivent être envoyés réfrigérés (conditionnement avec des éléments réfrigérants).

Contacter l'IVI par téléphone

dia-mitt@ivi.admin.ch

+41 (0) 58 469 92 11

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

[Diagnostic – site de Mittelhäusern](#)